

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Un contrat groupe souple et sécurisé



SE PRÉMUNIR DE L'ABSENTÉISME

La **hausse de l'absentéisme** est une réalité dans la Fonction Publique Territoriale. L'allongement des carrières et l'usure professionnelle transforment l'aléa en facteur de **coût structurel**.

- **Intensité du risque** : la multiplication des pathologies lourdes (affections longue durée) et des troubles musculo-squelettiques pèse sur les budgets : un congé de longue maladie coûte en moyenne 40 000€ et un accident grave peut se chiffrer en millions d'euros pour la collectivité.
- **Obligation de l'employeur** : le maintien du traitement et les frais de soins sont des obligations statutaires strictes. L'auto-assurance présente un risque de rupture budgétaire majeur, surtout pour les structures de moins de 30 agents.

LA RÉPONSE DU CDG81 :

un contrat d'assurance des risques statutaires adapté

Le CDG81 sécurise votre dépense publique via un contrat groupe :

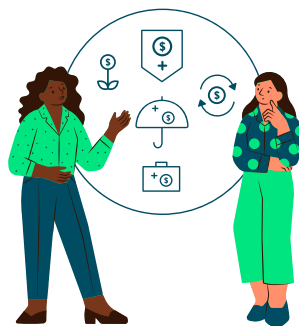
- **protection adaptée** : couverture de tous les risques (décès, maternité, maladie, congé pour invalidité temporaire imputable au service-CITIS, temps partiel thérapeutique). L'indemnisation finance le remplacement et garantit la continuité de service.
- **sécurisation des taux** : taux figés garanties sur 2 ans et révisions maîtrisées par une clause contractuelle adéquate.
- **gestion en capitalisation** : tout sinistre né sous le contrat reste couvert jusqu'à son terme, même après la fin de la période contractuelle.

UN DISPOSITIF INTÉGRÉ DE MAÎTRISE DE L'ABSENTÉISME

► Une approche globale : de l'indemnisation à la prévention

Plus qu'un transfert financier, le **contrat active des leviers pour réduire la fréquence des arrêts** :

- **expertise médicale** : financement des contre-visites et expertises pour garantir la conformité des arrêts et favoriser des reprises encadrées.
- **soutien RH** : accompagnement psychologique et conseil social pour traiter les risques psychosociaux (RPS) dès l'origine.
- **levier de prévention** : analyse de votre sinistralité pour bâtir des plans d'action ciblés (audits, ergonomie, formations gestes et postures).



L'expertise statutaire du CDG81 : un tiers de confiance

Négociateur de contrats groupe dans le Tarn depuis 1990, le Centre de gestion assure :

- **liberté d'assiette** : souplesse totale sur les éléments assurés (traitement indiciaire brut, NBI, primes, charges patronales à 40%).
- **veille et proximité** : actualisation réglementaire permanente et interlocuteur dédié pour faciliter le suivi des dossiers et l'interface avec l'assureur.

LE CONTRAT PROPOSÉ PAR LE CDG81 EST UN OUTIL DE GESTION PRUDENTIELLE. IL TRANSFORME UN RISQUE FINANCIER IMPRÉVISIBLE EN UNE CHARGE MAÎTRISÉE, TOUT EN DOTANT LA COLLECTIVITÉ DE MOYENS D'ACTION CONCRETS SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL.



Une question ? Contactez le CDG81 !

Service assurances

05 32 09 73 16

assurances@cdg81.fr



Retrouvez toutes nos missions et accompagnements sur

www.cdg81.fr